

Assemblée Générale de l'EMIM

du 19/10/2020

Présent-es : Mme BOUCHER, Mme CARNIEL, Mme CHOLLET, M DEBIAIS,
M DUPONT, M HOENS, M LEGAL, M LUCAZEAU,
Mme GAUCHER, Mme NEAU, Mme RICHARD, M ROLLAND

Excusé-es : Mme ST PE, Mme LASSEY

ordre du jour :

- **Rapport d'activités 2019**
- **Rapport financier 2019**
- **Rapport d'orientation**
- **Élections des membres du Conseil d'Administration**
- **Questions diverses**

Rapport d'activités 2019/2020

1.1 Effectifs :

Nombre d'élèves inscrits

2016/2017	74 élèves	2018/2019	133 élèves
2017/2018	151 élèves +Neuville	2019/2020	157 élèves

Évolution des adhésions

L'origine des élèves se répartit autour des trois pôles d'enseignement de l'EMIM : bassin de Maisonneuve, bassin de Mirebeau et bassin de Neuville de Poitou.

L'effectif se compose de 67% d'élèves de moins de 16 ans, 2% d'adolescents et 31% d'adultes. Les adolescents arrêtent les cours de musique en raison de leur départ en internat ou pour suivre des études supérieures. Il est à noter une tendance à la hausse pour les demandes de cours pour des adultes (formation musicale comprise).

1.2 L'équipe pédagogique :

- **Emploi de 12 salariés + 1**

➤ 12 animateurs dont un coordinateur Philippe DEBIAIS

Au cours de l'année scolaire 2019/ 2020, l'EMIM a employé 12 animateurs dont un coordinateur, soit 13 postes de salariés. Certains animateurs EMIM assurent les cours sur plusieurs pôles.

L'équipe enseignante est composée de :

- 2 animateurs flûte, 1 animateur clarinette, 1 animateur saxophones
- 2 animateurs guitares, 2 animateurs piano, 1 animateur violon
- 2 animateurs batterie et percussions,
- 1 animateur cuivre (également Coordinateur)

Recensement par Instruments			
Instruments	Pôles Maisonneuve/ Mirebeau	Pôle Neuville	Total 3 pôles
Total Instruments	60	71	131

Mouvement des professeurs

Départs : chant, maîtrise de la voix (Candice Agiman). Pas assez d'élèves pour maintenir cette section.

2. Les activités menées par l'EMIM en 2019/ 2020

2.1 Les instruments enseignés

- Les instruments enseignés traditionnellement à l'EMIM sont ceux des harmonies. Dans le cadre de son projet de développement, l'EMIM propose l'enseignement d'autres instruments et pratiques musicales tels que les instruments à cordes (guitare), piano et violon (depuis 2018).

2.2 Ateliers et cours collectifs

Des animations pédagogiques sont dispensées de façon collective pour que les élèves se rencontrent et apprennent à travailler ensemble : éveil musical/ initiation (2 années successives) et apprentissage du solfège (formation musicale) pour enfants et adultes ainsi que des Ateliers de spécialisation.

Recensement des COURS COLLECTIFS (éveil, FM) : Pôles Maisonneuve/ Mirebeau : 22 élèves
Pôle Neuville : 35 élèves

Animations en ateliers : proposés sur les trois sites sur une durée hebdomadaire de 1h30. Selon le nombre de participants et leurs origines géographiques, une alternance des répétitions entre les sites est mise en place.

Recensement des ATELIERS répartis sur les 3 pôles :

Maisonneuve : Jazz (14 élèves), Ensemble cuivres (8), Ensemble saxophones (8),
Mirebeau : Musique actuelle (6),
Neuville : Ensemble guitares (8)

2.3 Activités proposées en temps périscolaire par l'EMIM en 2019-2020

Depuis 3 ans, l'EMIM, sollicitée au titre d'Association, assure sur le temps périscolaire (TAP) des interventions de 45 min sur une période scolaire (soit 7 semaines) dans le domaine musical dans les écoles primaires des communes d'Avanton, de Neuville de Poitou, de Bellefois, de Charbournay et de Vendevre de Poitou. Les interventions sont financées directement par les communes citées.

Objectifs : découverte de la musique (présentation d'instruments), appropriation de la musique par des écoutes variées, découverte d'instruments variés (manipulation d'instruments, approche d'une classification des familles d'instruments).

Le bilan des activités TAP a été très positif. Faire entrer la musique à l'école reste une action culturelle primordiale qui permet à l'ensemble des enfants issus de tout milieu social d'accéder à cette culture enrichissante et valorisante.

3. MANIFESTATIONS 2019/2020 : EMIM

L'objectif de la formation dispensée est de donner aux élèves la capacité de s'exprimer par le biais de la musique, de pouvoir échanger avec d'autres musiciens, de partager cette culture avec un public large et varié. Les élèves de l'EMIM sont appelés à participer à diverses manifestations :

- des auditions de classes d'instruments devant un public d'invités,
- des ateliers thématiques,
- une inclusion d'élèves EMIM aux concerts de l'Harmonie la Lyre Cherves/ Maisonneuve,

une collaboration avec d'autres groupes musicaux (écoles ou groupes de musiciens) localisés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire de la communauté de communes du Haut Poitou

Fin 2019, les élèves, bénévoles et animateurs de l'EMIM ont organisé et participé à des animations de l'EMIM diversifiées et proposées dans les différents villages du territoire du Haut Poitou (vœux du Maire, animation de la classe d'éveil pour Noël à l'EHPAD de Neuville).

L'ensemble des manifestations prévues de la période de février à juillet 2020 a été annulé en raison de la crise sanitaire liée à la COVID 19. Certaines dates ont été reportées sur la saison 2021.

Le Bureau de l'EMIM a décidé de proposer **le chômage partiel** aux animateurs dans la première période de confinement (jusqu'aux vacances de Pâques). Par la suite, les cours en distanciel (Skype et autres supports au choix) ont été mis en place par l'ensemble des animateurs. Seuls les cours d'éveil (trop compliqués à mettre en place pour les petits) n'ont pas été proposés.

Les élèves ont été pour la plupart assidus et satisfaits de l'offre de continuité pédagogique mise en place par l'école.

Les séances non assurées pendant la période de chômage partiel des animateurs ont été remboursées (autres alternatives proposées : dons à l'Association ou déductions sur le montant de l'inscription pour la saison 2020/ 2021).

4. Gestion de l'école :

Conventions avec la Communauté de Communes depuis 2011.

- convention d'occupation précaire des bâtiments de l'EMIM à Maisonneuve (juillet 2013)
- convention d'objectifs et de moyens : un bilan quantitatif et qualitatif est fourni chaque année à la CC du Haut Poitou.

Les subventions de l'EMIM :

- Subvention du Conseil Départemental (pour les élèves de moins de 16 ans et achats d'instruments)
- Subvention de la CCHP (salaires des animateurs, subventionnement des élèves)
- les TAP

- L'adhésion des musiciens
- pas de recettes sur les manifestations (gratuites)

Les dépenses fixes de l'EMIM :

- Locaux EMIM Maisonneuve : location à la CCHP + charges
- Locaux EMIM Mirebeau : location + charges (mairie de Mirebeau)
- Investissement : achat d'instruments pour l'école
- Le cabinet comptable ACTHEA

5. Rapport financier

Les dépenses :

Le poste principal de dépense de l'EMIM (93%) concerne **les 13 salaires (12 animateurs + 1 coordinateur)**. L'EMIM rémunère une prestation auprès du **cabinet comptable ACTHEA** pour l'élaboration des fiches de paie et les formalités liées aux déclarations et paiements des charges sociales.

Formation interne

L'EMIM cotise pour ses animateurs auprès du CESMD (Centre d'Etudes Supérieures Musique et Danse) de Poitiers. A ce titre, ses animateurs ont accès à des formations professionnelles permettant de renforcer leurs compétences dans le cadre de l'activité de l'EMIM.

Subventionnement de VAE pour préparer au Diplôme d'état (DE) pour 3 animateurs en 2020.

Investissements 2019/ 2020 :

Le Conseil Départemental, associé au Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, apporte une aide financière de 50% aux écoles de musique et Harmonies de la Vienne qui en font la demande pour l'achat d'instruments.

En 2020, en raison de la suspension des Projets liée à la crise du COVID, l'EMIM a reporté son investissement pour l'achat de matériel de sonorisation pour les spectacles à venir.

Les fournitures (partitions et achats de fonctionnement divers) ont été suspendues depuis février 2020.

EMIM - ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE
2 bis, rue de Mirebeau – 86170 MAISONNEUVE

Bilan financier :

1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020

Recettes : 128 594,66€

Dépenses : 124 531,75€

Dépenses anticipées : Loyers comcom 900€

Recettes

COMPTES D'EXPLOITATION PROVISoire - en attente de validation de l'AG			
	DU 01/10/2018 AU 30/09/2019	PREVISIONNEL 2019-2020	COMPTE DE RESULTAT PROVISoire 2019-2020
Recettes	118 372,39 €	118 400,00 €	128 594,66 €
Inscriptions	52 185,04 €	52 000,00 €	67 881,66
subventions	59 481,00 €	59 650,00 €	56 350,00
CONSEIL DEPARTEMENTAL	14 686,00 €	14 650,00 €	14600
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT POITOU	44 795,00 €	45 000,00 €	41750
TAP ET PRESTATIONS DIVERS	6 706,35 €	6 750,00 €	4 363,00
activité partielle			5 856,92

autofinancement (prestations tap + inscriptions) à 56%

Dépenses

	DU 01/10/2018 AU 30/09/2019	PREVISIONNEL 2019-2020	COMPTE DE RESULTAT PROVISoire 2019-2020	
Dépenses TOTALES	109 470,53 €	125 300,00 €	124 531,75 €	
COMPTE 64 (traitements et salaires)	102 798,64 €	106 500,00 €	116 413,25 €	93%
Rémunération du personnel	67 388,87 €	69 000,00 €	70 015,37	
Charges sociales	35 409,77 €	37 500,00 €	44 851,88	
Formation			1 546,00	
COMPTE 60 (achats)		7 750,00 €	4 102,76 €	3%
Achats instruments	1 048,52 €	1 100,00 €	0,00	
Achats de partition	1 119,58 €	1 200,00 €	339,00	
Fournitures de bureau	750,00 €	3 250,00 €	231,94	
Fournitures non stockables eau électricité	1 491,04 €	1 650,00 €	3 282,01	
Fournitures entretien	325,00 €	550,00 €	249,81	
COMPTE 61 (travaux et services extérieurs)	1 852,00 €	2 200,00 €	1 854,50 €	1%
Location	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00	
Assurance	652,00 €	850,00 €	654,50	
Entretien réparation	- €	150,00 €	0	
COMPTE 62 (autres travaux et services extérieurs)	4 819,89 €	5 350,00 €	4 496,54 €	4%
Comptable	3 660,00 €	4 000,00 €	3 578,40	3%
Télécommunications	613,89 €	700,00 €	686,20	
Fournitures et divers	546,00 €	650,00 €	231,94	
Ameublement nouveaux pôles Neuville/Mirebeau		3 500,00 €		
COMPTE 67				
Remboursements inscriptions covid			-2 335,30	

Traitements et salaires : 93% du budget.

Année particulière en lien avec le confinement : ralentissement de l'activité et des frais de fonctionnement.

Investissement en instruments reporté.

Evénements de l'année

Remboursement / dons / avoirs : selon le choix des usagers.

DISPOSITIF UTILISE	MONTANT TOTAL	NOMBRE D'ADHERENTS CONCERNES	DESCRIPTION DU DISPOSITIF
<i>Avoirs à utiliser pour la rentrée 2020-2021</i>	1344,35	29	Chaque utilisateur renvoie un formulaire de réponse pour choisir entre don, déduction (=avoir) et remboursement.
<i>Remboursements</i>	2335,30	30	Chaque utilisateur renvoie un formulaire de réponse pour choisir entre don, déduction (=avoir) et remboursement.
<i>Dons de cotisations perçus contre attestations fiscales</i>	2750,98	93	Chaque utilisateur renvoie un formulaire de réponse pour choisir entre don, déduction (=avoir) et remboursement. pas d'attestation fiscale délivrée (structure non habilitée)

Utilisation du dispositif d'activité partielle - 16 mars au 17 avril.

PÉRIODE	MONTANT (PERÇU OU PREVISIONNEL)	MONTANT DU RESTE À CHARGE VERSÉ	COMMENTAIRES
Mars 2020	2342,77€		2 semaines arrêt d'activité 100 %
Avril 2020	3514,15€		3 semaines arrêt d'activité 100 %

En conclusion de ce bilan d'activité

Les objectifs du projet d'établissement 2015/2020 ont été poursuivis autant que possible avec quelques réalisations culturelles l'année passée. L'objectif est de développer, diversifier l'offre d'enseignement artistique et d'élever le niveau qualitatif des élèves

Projet pour l'année 2020/2021 :

Elaboration du nouveau Projet d'établissement 2020/ 2025.

L'EMIM souhaite continuer d'étendre son action sur le territoire du Haut Poitou.

- Elargir son horizon culturel et géographique,
- Ouvrir le champ d'activité de l'école au contexte scolaire et périscolaire,
- Valoriser la pratique par l'accueil d'orchestres ou professionnels renommés,
- Tendre vers l'égalité d'accès à la culture pour tous sur un territoire de proximité.

Prévisionnel : « Orchestre à l'école » avec une classe de primaire de Mirebeau.

Elections des membres du CA :

Membres du CA 2019 : Sortants : Joëlle BOULIN, Nathalie MAROT, Daniel CHEVALIER

Membres du CA 2020 :

Gwenaëlle BOUCHER Hélène GAUCHER Frédérique RICHARD	<u>Nouveaux membres :</u> Christel CARNIEL Mathieu LUCAZEAU Maryline NEAU
<u>Membres de droit</u> Philippe DEBIAIS (coordinateur EMIM) Jacques ROLLAND (maire de Maisonneuve) Catherine ROYER (Présidente de la Lyre Cherves/ Maisonneuve) Séverine SAINT PE (Conseillère Départementale) Benoît DUPONT (CCHP pôle culture)	

Elections des membres du BUREAU :

Présidente : Frédérique RICHARD

Secrétaire : Hélène GAUCHER

Trésorier : Mathieu LUCAZEAU

Secrétaire adjointe : Christel CARNIEL

Trésorière adjointe : Gwenaëlle BOUCHER

REUNION DU PROCHAIN CA : mercredi 25 novembre 2020 à 18h30 (Maisonneuve)

Ordre du jour :

- révision des statuts et du règlement intérieur,
- protocole pour anticipation en cas de reconfinement.

Fin de réunion : 19h45